



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pakistan

Question écrite n° 16122

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sort des chrétiens du Pakistan qui semblent être victime de la 295 BC sur le blasphème. Cette condamnation à mort, sur la base d'un " délit de blasphème " constitue une atteinte très grave aux libertés fondamentales. Une telle condamnation est totalement contraire aux principes des droits de l'Homme. La liberté de religion ou de conscience et la liberté d'expression, telles qu'elles sont définies par la déclaration universelle des droits de l'Homme pourtant ratifiée par le Pakistan, doivent être respectées. Aussi, il lui demande dès lors les initiatives que le Gouvernement entend prendre face à cette situation.

Texte de la réponse

La liberté de religion ou de conscience et la liberté d'expression, telles qu'elles sont définies par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte international sur les droits civils et politiques, que le Pakistan a ratifié en juin 2010, garantissent le droit de manifester sa religion et celui d'exprimer ses opinions sans être inquiété. L'opposition constante de la France à la peine de mort en toute circonstance l'incite également à prendre position contre le délit de blasphème, passible de la peine capitale. La France et ses partenaires européens expriment régulièrement leur préoccupation s'agissant de l'existence de ce délit et notamment des accusations infondées dont il est à l'origine et dont sont victimes des membres des minorités religieuses, musulmanes (ahmadie) comme non-musulmanes (chrétienne, hindoue). La mobilisation de la France et de la communauté internationale a ainsi contribué à la remise en liberté, en novembre dernier, de Rimsha Masih, une jeune fille de 14 ans injustement accusée de « délit de blasphème ». Par ailleurs, l'ambassade de France au Pakistan est en contact étroit avec M. Paul Bhatti, conseiller du premier ministre pour l'harmonie nationale avec rang de ministre fédéral. M. Bhatti, dont le frère Shahbaz, ministre en charge des minorités religieuses, avait été assassiné le 2 mars 2011 pour ses prises de position contre la loi sur le blasphème, a organisé à Islamabad, les 20 et 22 février, une conférence sur le dialogue interreligieux au Pakistan. Dans un contexte difficile au Pakistan, l'action de M. Bhatti vise à faciliter le traitement pacifique des situations de conflits entre les différents groupes religieux au Pakistan. M. Bhatti sait pouvoir compter sur le soutien de la France dans sa démarche.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16122

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 673

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3514